

Avenir des centrales à charbon

Le gouvernement doit agir et répondre aux inquiétudes des salariés

Colombes, le 15 mars 2019 – La situation d'Uniper France et de ses salariés est aujourd'hui absolument inédite : l'État lui impose la fermeture de ses unités de production d'électricité au charbon sans étude d'impact ni plan d'accompagnement, ni pour l'entreprise ni pour les salariés concernés. Cette décision est d'autant plus grave qu'au-delà des centrales, elle pénalise aussi l'ensemble de l'activité économique dans les bassins d'emploi de Gardanne et de Saint-Avold.

L'entreprise s'oppose à cette fermeture prématurée.

Si la fermeture de l'activité charbon des centrales Uniper de Gardanne et de St Avold va mettre en cause 250 emplois directs chez Uniper, ce sont au total près de 2 000 personnes qui sont concernées. Selon l'INSEE qui a comptabilisé les emplois directs, indirects et induits, ce sont un millier de personnes dans les Bouches-du-Rhône et plus de 1 200 en Moselle qui dépendent, directement ou indirectement, de l'activité charbon des centrales d'Uniper. L'accompagnement industriel et social de ces fermetures est donc une nécessité absolue. En outre, Uniper n'est pas légitime pour remettre en question le modèle social des Industries Electriques et Gazières (IEG). Seul le gouvernement a la capacité de créer les conditions d'une mobilité au sein des entreprises relevant de ce statut dont il est le garant.

L'avenir d'Uniper et de ses salariés est aujourd'hui fragilisé par cette décision gouvernementale, alors même que l'entreprise est un pionnier de la transition écologique française. Uniper a déjà investi 1,2 Md d'euros depuis 2007 pour rendre son mix de production plus performant sur le plan environnemental. Les 5 tranches charbon les plus anciennes ont été fermées et des unités modernes de production d'électricité au gaz et à la biomasse ont été mises en service. A ce titre, l'entreprise a porté à elle seule 7.5% de l'effort de décarbonation français depuis dix ans.

Malgré ses annonces, le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète à ce jour.

Depuis la première annonce officielle en juillet 2017, lors de la présentation du plan climat par le ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, les membres du gouvernement et le chef de l'Etat lui-même ont réaffirmé à de nombreuses reprises leur volonté de fermer les unités de production d'électricité à partir du charbon. Le gouvernement a certes annoncé le principe d'un accompagnement adapté pour les entreprises et les salariés impactés.

Mais 2 ans plus tard, l'absence d'avancées concrètes et les conséquences de l'annonce provoquent une véritable inquiétude au sein des équipes d'Uniper France. Tous attendent aujourd'hui, au-delà des déclarations d'intentions, des engagements concrets à la hauteur de l'enjeu. Ils permettraient à la concertation qui vient seulement de s'ouvrir dans le cadre des Projets de Territoires, de s'entendre sur une base claire et constructive entre les parties prenantes.

A propos d'Uniper France

Pionnière de l'ouverture du marché français de l'énergie, la filiale française d'Uniper s'appuie sur une expertise industrielle et énergétique franco-allemande de pointe, pour fournir aux professionnels des sources d'énergies fiables et durables, et leur permettre d'optimiser leur facture énergétique. Présent depuis plus de 20 ans sur le territoire français, Uniper France a investi plus d'un milliard d'euros depuis 2008 dans la décarbonation de son mix énergétique, à travers la modernisation, la conversion de ses sites en Provence et en Lorraine, et le développement des énergies renouvelables (biomasse, éolien et solaire).

Contact presse : Anne Plaisance – anne.plaisance@uniper.energy – 06 81 87 48 77